Image not found or type unknown

Photos de mon fils de 3 mois

Par **PtiteFeuille**, le **18/10/2016** à **15:03**

Bonjour,

C'est la première fois que je poste une ou voir plusieurs question sur un forum juridique.

Mon soucis est que la grand-mère de mon fils (ma mère) à soutiré des photos de mon fils à mon petit-frère âgé de 14 ans, sans que j'en sois informé, ce dernier m'en a immédiatement informé en me disant qu'elle les avait fait imprimer et encadrer. Mon problème principal est que ma mère met énormément de photos de tout et n'importe quoi sur le réseau social fbk et, ma plus grande crainte est que les photos de mon fils se retrouvent sur ce site sans mon autorisation... Sachant que moi-même je n'en mets pas.

Que puis-je faire pour éviter que cela n'arrive ? Faut il que je lui envoie un message ? Si oui lequel ?

En vous remerciant par avance de vos réponses et conseils.

Par **Tisuisse**, le **18/10/2016** à **15:08**

Bonjour,

Vous lui faites un message dans ce sens et si, malgré tout, des photos de votre fils apparaissent sur la page Fb de sa grand-mère, vous demanderez au fournisseur de Fb la suppression de ces photos.

Maintenant, que la grand-mère ait des photos de ses petits-enfants, il n'y a rien d'anormal.

Par **PtiteFeuille**, le **18/10/2016** à **15:15**

Merci pour votre réponse, non rien d'anormal mais la connaissant mieux que personne elle les mettra même avec un message de ma part. Sachant que je suis en très mauvais terme avec celle ci, elle peut les mettre sur le site pour, excusez mon langage "me faire chier" avec ou sans avoir envoyer de message.

Par **Tisuisse**, le **18/10/2016** à **15:27**

Lui envoyer un message vous couvrira par la suite en cas de conflit.

Par **PtiteFeuille**, le **18/10/2016** à **15:29**

D'accord je lui enverrai néanmoins un message. Encore merci pour vos réponses. Bonne fin de journée

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés